

**Sujet :** [INTERNET] - Projet de centrale d'enrobage à chaud Reims, Neuville

**De :** >

**Date :** 06/07/2023 à 23:01

**Pour :** ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans la cadre de la consultation publique ouverte jusqu'au 10 juillet concernant le projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud à Reims, La Neuville, je me permets ce mail pour vous transmettre mon sentiment face à ce projet.

En tant que directeur d'école, soucieux du bien-être et de la santé de ses élèves, je ne peux que m'opposer à ce projet. En effet, celle-ci serait implantée à moins d'un kilomètre (800 mètres pour être précis) de l'école élémentaire La Neuville dont je suis le directeur depuis maintenant 6 ans, et c'est impensable pour moi.

Mon école et une école où il fait bon vivre, où chacun vit en harmonie avec autrui et où de nombreux moments de partages existent entre élèves, entre élèves et enseignants mais également entre parents d'élèves, élèves et enseignants. Des instants privilégiés de cohésion au service des élèves, au service également des habitants et au service de ce quartier de La Neuville où notre école, classée en REP, fait figure de lien et de lieu de rassemblement. Avec l'éventuelle implantation de cette centrale d'enrobé à chaud, quid de nos kermesses, de nos carnivals, de nos fêtes d'école qui mettent les habitants et les enfants en joie? Devrions nous nous en priver faute d'un air insuffisamment sain à respirer? Faute d'un air irrespirable à cause de l'odeur insupportable produite par cette centrale? Faute à des microparticules qui tomberaient sur nos têtes?

Cette centrale, certes nécessaire à la fabrication et l'entretien de nos routes, n'en demeure pas moins très néfaste pour la santé. Ce n'est donc pas cette centrale en elle-même qui pose souci mais son emplacement. Je ne comprends pas qu'on puisse même envisager un tel projet si proche de lieux d'habitations, si proche de lieux recevant du public, si proche d'un grand centre commercial qui brasse des milliers de personnes par jour, si proche de mon école, de l'école maternelle de mes enfants, si proche de la crèche de mon fils (la micro crèche "Un jeu d'enfant" est à peine à 1 km à vol d'oiseau)...

800 mètres à vol d'oiseau d'une école...qui plus est exactement dans le sens des vents dominants ce qui est un point crucial...ce serait une mise en danger constante et quotidienne des enfants, une mise en danger constante et quotidienne des 130 élèves de mon établissement et des 80 élèves de l'école maternelle. Plus de 200 enfants confrontés à des nuisances olfactives à chacune de leurs récréations, qui sont censées être un moment d'apaisement et de sérénité... Plus de 200 enfants confrontés à des dangers sanitaires avec des risques d'asthme, de difficultés respiratoires voire de cancers pour les plus vulnérables. Non je ne peux pas penser, je ne peux pas croire que la raison ne prendra pas le dessus sur tout le reste.

Aucun projet ne vaut la peine de mettre la santé de ces enfants en péril, qu'importent les retombées économiques ou les bénéfices.

Je vous remercie par avance pour toute l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre.

Bien cordialement.

--

1

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

**Sujet :** [INTERNET] Consultation publique " projet KENTSEL" centrale d'enrobé à chaud".

**De :** >

**Date :** 06/07/2023 à 22:10

**Pour :** ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Je viens vous exposer ma vive inquiétude suite à la demande d'enregistrement d'installations de broyage/concassage de déchets inertes et d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers (enrobage à chaud) sur le territoire de la commune de Reims par la société Kentsel.

Ce genre de site provoque de nombreuses nuisances aux conséquences désastreuses:

- poussières, fumées toxiques, relâchement de particules fines ( dont benzène et formaldéhyde) nuisibles pour la santé, et dont certaines sont des cancérogènes avérés.
- il se situe à proximité de zones habitées (quartier la neuvillette) sous les vents dominants et à moins d'un km d'une école maternelle et élémentaire, d'une crèche et d'un collège sachant que l'ensemble de la pollution de l'air en France est causée par l'émission de polluants comme les particules fines, le dioxyde d'azote, les PM10... Ces polluants ont des impacts sur la santé des populations, que l'exposition soit à court terme, lors de pics de pollution, ou à long terme pour des expositions chroniques.
- pollution des nappes phréatiques par infiltration des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain.
- impacts directs pour les exploitations agricoles, dont certaines sont en bio.
- nuisances sonores et olfactives.
- augmentation du trafic de poids lourds sur la D944T , déjà très fréquenté.
- La présence d'un centre de tri des matériaux du BTP et d'un concasseur sur le site nous fait croire que la centrale utilisera des fraisats (anciens matériaux des routes) pour les incorporer à la production d'enrobés: ils comprennent du goudron 1000 fois plus polluant que le pétrole utilisé actuellement pour la fabrication du bitume.

Je demande donc aux décideurs de bien évaluer tous les impacts d'une telle installation...

L'expérience du site qui se situe à GUISE ( 5 fois moins important que celui prévu à Reims) devrait faire réfléchir.

La santé publique, la préservation de l'agriculture et des réserves en eau...

sont des bons guides.

**Sujet :** [INTERNET] consultation publique Projet Kentsel

**De :** > terrespatrimoinedenosvillages (par Internet)

**Date :** 06/07/2023 à 18:49

**Pour :** ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Madame , Monsieur ,

**Objet :** « Demande présentée par la société KENTSEL pour une demande d'enregistrement d'installations de broyage/concassage de déchets inertes et d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers (enrobage à chaud) sur le territoire de la commune de Reims ».

Soucieuses des nuisances et pollutions d'une telle exploitation génératrice de nuisances, l'**Association "Terres et Patrimoine de Nos Villages"** fait part de son opposition à l'installation et à l'exploitation d'une telle entreprise.

Alors qu'une école se situe dans un rayon de moins d'un kilomètre sous les vents dominants , qu'il est manifeste qu'une telle entreprise en exploitation rejette dans l'air une quantité importante de particules comme les particules fines, le dioxyde d'azote, les PM10..., qu'avec ces rejets de fumées, vapeurs et polluants dans l'atmosphère, les eaux de pluie seront contaminées et déverseront les substances sur plusieurs kilomètres aux alentours de la centrale, comment la communauté urbaine de Reims peut elle valider un tel projet.

Le Grand Reims et son projet de territoire met en place sa " stratégie bas carbone". Il est dit :

**"la stratégie bas carbone contribue aussi et surtout à l'amélioration immédiate de la qualité de vie et de la santé des habitants du Grand Reims par l'amélioration de la qualité de l'air..."**

Alors on ne peut pas définir un programme qui veille à protéger ses habitants et cherche à améliorer leur qualité de vie en permettant la mise en exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud, sans étude d'impact préalable , sans tenir compte de l'environnement proche.

**l'Association "Terres et Patrimoine de Nos Villages" s'oppose à ce projet.**

**Le président TPNV, ses membres et l'ensemble de ses adhérents.**